

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 28 septembre 2022, à 8 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

**PRÉSENCES :**

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. François-Xavier Langlois, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

**AVIS DE CONVOCATION :**

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Protocole d'entente relatif à des travaux municipaux avec 9065-3056 Québec Inc. (M. Germain Labrecque);

164-09-2022

**PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC 9065-3056 QUÉBEC INC. (M. GERMAIN LABRECQUE) :**

Considérant que 9065-3056 Québec Inc. désire que soient exécutés des travaux municipaux, une entrée d'aqueduc et d'égout, pour éventuellement desservir le bâtiment sur les lots no. 6 306 986 et no. 2 719 743 du cadastre du Québec;

Considérant le Règlement no. 317-2020 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux qui vise à permettre à la municipalité de conclure un protocole d'entente pour permettre la réalisation d'un tel projet;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux avec 9065-3056 Québec Inc.

\_\_\_\_\_  
Francis Gagné, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

---

Marie-Eve Parent, directrice générale  
et greffière-trésorière